



Cahier de comptabilité perdu.

Par **Fleur de vie**, le **03/11/2017** à **07:12**

Bonjour,

Tout d'abord, merci d'offrir un espace où poser nos questions et de prendre le temps d'y répondre.

Nous avons une association de protection animale.

Nous avons perdu il y a quelques jours, lors d'un déplacement, le carnet sur lequel nous avons tenu tous les comptes et consigné tous les événements de l'année... Le jour même où j'avais décidé de tout reporter sur un ordinateur.

Y a-t-il une démarche légale à faire pour déclarer cette perte et justifier l'imprécision de la comptabilité ? Nous avons tous les justificatifs bancaires et factures, mais plus les opérations en espèces (par exemple les dons et coordonnées des donateurs, recettes issues d'activités...).

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **morobar**, le **03/11/2017** à **07:49**

Bonjour,

Seuls les adhérents peuvent demander des comptes au bureau, au trésorier ou au président. Il va donc falloir aviser les membres, tenter de faire un arrêté de comptes en mettant à jour comptes bancaires et caisse, puis repartir de ces soldes.

A la prochaine AG, ou à une AGE immédiate s'il, n'y a pas trop de monde, le Président

demandera l'approbation st surtout le quitus pour la gestion, compte tenu de cet incident.